

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1907

22 juillet 2014

SOMMAIRE

Alpha Trains Development No. 3 S.à r.l.	91501	R.S.W. Services Import/Export S.A.	91492
Alpha Trains ENR S.à r.l.	91513	Sanbiagio S.A.	91500
AltaFund Value-Add I	91510	Seema Management S.à r.l.	91497
Finagold S.A.	91523	Seema Management S.à r.l.	91498
Fintech Europe S.à r.l.	91527	Seema S.à r.l.	91497
Fondation Josy Barthel	91535	S Holdings S.à r.l.	91495
HLK Construct SA	91524	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris III S. à r.l.	91494
Oceni Opportunities S.A.	91500	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris V S.à r.l.	91499
Orange 2 S.à.r.l.	91490	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Paris S.à r.l.	91499
Orange 3 S.à.r.l.	91490	Sireo Immobilienfonds No. 4 Stockholm S.à r.l.	91499
PAH Lux S.à r.l.	91491	SM Belleville S.A.	91495
Pharofe S.A.	91497	Société Ardennaise d'Investissement S.à.r.l.	91495
Pro Dach S.A.	91491	Société Immobilière Saint Ulric	91500
ProServices Management S.à r.l.	91491	Sofigest	91490
Quellhorst Minderhout S.A.	91491	Spartech International Manufacturing S.à r.l.	91497
Quifak Investissement S.A.	91492	Spartech Luxembourg Holding Company S.à r.l.	91498
Quinta da Murteira S.A.	91492	SSC	91490
Ramonage de l'Ouest Sàrl	91493	Stockade Investments	91500
Raven Rock S.à r.l.	91493	Sud Residences S.A.	91494
RDI A.G.	91490	The French's Food Company S.à r.l.	91494
Reply Luxembourg S.à r.l.	91492	Thermic Development S.A.	91536
Resources Global Professionals (Luxembourg)	91495	TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l.	91494
Riam Corp S.à r.l.	91492	TS Nautilus Holdings S.à r.l.	91493
Riverwalk Finance S.à r.l.	91496		
Riverways SA	91495		
RN Consulting SA	91496		
Rossa Real Estate S.A.	91496		
Rossa Real Estate S.A.	91496		

Orange 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069097/9.

(140080349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Orange 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069098/9.

(140080303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Sofigest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 14, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 76.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069219/9.

(140080568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

SSC, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069222/9.

(140080925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

RDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.233.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale en date du 14 Mai 2014

Veillez prendre note des changements suivantes:

Le mandat de l'administrateur Mr. Georg WITT, né le 25 Janvier 1964 à Komsomolez (Russie), demeurant au D~59, Palm Jumerah, Dubai, UEA-15098, Emirats Arabes Unis a été renouvelé pour une période indéterminée.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté a été renouvelé pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 16 May 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RDI A.G.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014069160/17.

(140080835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

ProServices Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 105.263.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour ProServices Management S.à r.l.

Représentée par M. Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2014069120/13.

(140080540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

PAH Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: GBP 33.938.932,96.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 151.291.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 17 mars 2014 que les associés:

- Manco 1 Limited
- Manco 2 Limited, et
- PETS AT HOME NO.1 LIMITED

ont transféré la totalité des parts qu'ils détenaient dans le capital de la Société à KKR My Best Friend Limited, une société ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman, et immatriculée au General Registry des Iles Caïman sous le numéro MC-236659.

Dès lors, KKR My Best Friend Limited est à présent associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069123/19.

(140081143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pro Dach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 9, route de Vin.
R.C.S. Luxembourg B 167.192.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Versammlung der Aktionäre vom 14. Mai 2014

Die Aktionäre beschließen die LUX-AUDIT S.A. durch die LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL mit Sitz in L-2763 LUXEMBOURG, 12, rue Ste Zithe zu ersetzen.

Das Mandat endet bei der Generalversammlung welche im Jahr 2017 stattfindet.

Référence de publication: 2014069137/11.

(140081042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Quellhorst Minderhout S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.574.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Quellhorst Minderhout S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014069140/11.

(140080590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Quinta da Murteira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 146.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069142/9.

(140080350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Quifak Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 67.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069146/9.

(140080547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

R.S.W. Services Import/Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6681 Mertert, 1, rue de Manternach.
R.C.S. Luxembourg B 46.644.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2014

1 und letzter Punkt der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von L-6673 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden, nach L-6681 Mertert, 1, rue de Manternach zu verlegen.

Für Gleichlautenden Auszug

Der Vorsitzende der Außerordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2014069151/13.

(140080632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Reply Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 185.970.

Extrait de la décision unique du conseil de gérance en date du 26 mars 2014

Résolution unique

Le conseil de gérance a nommé Frédéric Gielen (né à Rocourt en Belgique, le 29.01.1971, ayant son domicile au 64, Beaconsfield Road, London GB-N11 3AE) en tant que gérant-délégué et cela pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014069155/12.

(140080576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Riam Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.293.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069158/11.

(140080224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Ramonage de l'Ouest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 92.100.

EXTRAIT

Suite à un transfert de parts sociales dûment notifié à et accepté par la société en vertu de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, il résulte que depuis le 07 décembre 2007, l'intégralité des 100 (cent) parts sociales sont depuis détenues par Monsieur Jean-Michel MEDERNACH, maître-couvreur, né le 22 avril 1958 à Wiltz, demeurant à L-8834 Folschette, 58, rue Principale.

Par décision de l'associé unique en date du 13 mai 2014, Monsieur Marc HERKES a été démis de ses fonctions de gérant administratif avec effet au 07 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Folschette, le 13 mai 2014.

Pour la société

Medernach

Référence de publication: 2014069152/18.

(140081059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Raven Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.148.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 17 avril 2014 que:

1. La démission de Monsieur Michael Probst, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.

2. Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet au 17 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014069153/19.

(140080346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014069255/17.

(140080503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

The French's Food Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 186.690.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de vente d'actions du 25 avril 2014 que:

- Reckitt Benckiser Investments No 5 SARL, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, a vendu 38.357 actions de la catégorie A et 38.357 actions de la catégorie B de la société "The French's Food Company SARL" à Reckitt Benckiser Plc, avec siège social à 103-105 Bath Road, Sloug, GB-Berkshire SL1 3UH

- Reckitt Benckiser Investments No 6 SARL, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, a vendu 61.643 actions de la catégorie A et 61.643 actions de la catégorie B de la société "The French's Food Company SARL" à Reckitt Benckiser Plc, avec siège social à 103-105 Bath Road, Sloug, GB-Berkshire SL1 3UH

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014069247/18.

(140080877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.194.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014069254/17.

(140080502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014069183/10.

(140080589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Sud Residences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 170.766.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069196/9.

(140080950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

SM Belleville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.948.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069217/9.

(140080960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Société Ardennaise d'Investissement S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 67.708.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069218/10.

(140080609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Resources Global Professionals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.070.

Veillez noter que l'adresse de l'associé et gérant, Resources Global Professionals (Belgium) N.V. a été rectifiée en 50, Bourgetlaan, B-1130 Bruxelles.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Resources Global Professionals (Luxembourg)

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014069156/13.

(140080795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Riverways SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 85.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-M. Grieder / J. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014069164/11.

(140080980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

S Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 181.371.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014069174/11.

(140080399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Riverwalk Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 172.807.

—
Extrait rectificatif concernant la publication du 31 mars 2014

Un extrait référencé sous le numéro L140052569 a été déposé le 31 mars 2014 en vue de la publication au Mémorial d'une nomination de gérant.

Cet extrait est rectifié comme suit:

Monsieur Chokri Bouzidi, est nommé en qualité de gérant de catégorie B de la société en date du 27 mars 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2014069159/16.

(140080281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

RN Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 155.460.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014069166/13.

(140080906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Rossa Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 127.755.

—
Rectificatif du dépôt effectué le 23/12/2013 sous le numéro L130220206

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014069168/12.

(140080481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Rossa Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 127.755.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 13 mai 2014

1. L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, à savoir, CHESTER & JONES Sarl, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2018.

2. L'assemblée note le changement d'adresse du commissaire aux comptes, à savoir, CHESTER & JONES Sarl, RCS Luxembourg B 120.602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014069172/13.

(140080500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Spartech International Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.801.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un administrateur*

Référence de publication: 2014069190/11.

(140080731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 13.677.707,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 135.615.

Constituée par devant Me Paul Friders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 Décembre 2007, acte publié
au Mémorial C no 425

Rectificatif suite au dépôt L120072046 en date du 4 mai 2012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Seema Management S.à r.l.
Marielle Stijger
Manager*

Référence de publication: 2014069179/15.

(140080530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 161.664.417,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.664.

Constituée par devant Me Paul Friders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 Décembre 2007, acte publié
au Mémorial C no 2955

Rectificatif suite au dépôt L120072047 en date du 4 mai 2012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Seema S.à r.l.
Marielle Stijger
Manager*

Référence de publication: 2014069180/15.

(140080529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pharofe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 173.032.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 2 mai 2014

The Annual General Meeting of Shareholders resolves to

a. re-elect as Directors of the Company:

- JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg represented by Mr Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg
- Mr Karim VAN DEN ENDE, 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

b) appoint as new Director of the Company

- PACBO Europe Administration et Conseil, 1, rue Joseph Hakin, L-1746 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 174.324, represented by Monsieur Patrice Crochet, 18, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

The Annual General Meeting of Shareholders decides to re-elect THE CLOVER, registered at RCS Luxembourg under the number B-149293 and with head office at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof as statutory Auditor of the Company.

The mandate of the Directors and the statutory Auditor of the Company will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2014.

Version française

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide:

a) de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg represented by Mr Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

- Mr Karim VAN DEN ENDE, 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

b) de nommer comme nouvel Administrateur:

- PACBO Europe Administration et Conseil, 1, rue Joseph Hakin, L-1746 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 174.324, représentée by Monsieur Patrice Crochet, 18, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

L'Assemblée Générale annuelle décide de renommer THE CLOVER, inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B-149293 avec son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, en tant que Commissaire aux Comptes agréé de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

PHAROFÉ S.A.

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014069128/39.

(140080513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Spartech Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.794.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un administrateur

Référence de publication: 2014069191/11.

(140080712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 13.677.707,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

Il résulte des transferts de parts sociales de la Société en date du 26 mars 2014, que:

Butterfield Trust (Guernsey) Limited a transféré à Mosbu AS, une Aksjeselskap, ayant son siège social au 4, Brantenborgveien, 0778 Oslo, Norvège, et enregistrée auprès du Brønnøysund Register Centre de Norvège sous le numéro 989325205:

- 14,469 parts ordinaires de classe A;
- 14,469 parts ordinaires de classe B;
- 14,469 parts ordinaires de classe C;
- 14,469 parts ordinaires de classe D; et
- 14,469 parts ordinaires de classe E.

Butterfield Trust (Guernsey) Limited a transféré à Marius Nysaether:

- 14,292 parts préférentielles de classe B;
- 39,370 parts préférentielles de classe C;
- 39,370 parts préférentielles de classe D;
- 39,370 parts préférentielles de classe E;
- 1,443 parts ordinaires de classe A;
- 1,444 parts ordinaires de classe B;
- 1,444 parts ordinaires de classe C;
- 1,444 parts ordinaires de classe D; et
- 1,444 parts ordinaires de classe E.

Butterfield Trust (Guernsey) Limited a transféré à Torbjorn Ellingsen Aamodt:

- 8,990 parts préférentielles de classe B;
- 24,762 parts préférentielles de classe C;
- 24,762 parts préférentielles de classe D;
- 24,762 parts préférentielles de classe E;
- 909 parts ordinaires de classe A;
- 908 parts ordinaires de classe B;
- 908 parts ordinaires de classe C;
- 908 parts ordinaires de classe D; et
- 908 parts ordinaires de classe E.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seema Management S.à r.l.

Référence de publication: 2014069178/39.

(140080438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014069184/10.

(140080587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Red Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014069185/10.

(140080585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Stockholm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014069186/10.

(140080581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Sanbiagio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 51.909.

—
EXTRAIT

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY née à Mont-Saint -Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12.05.2014.

Référence de publication: 2014069201/13.

(140080492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Stockade Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 178.612.

—
Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 14 mai 2014:

M. Hans Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 14 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069194/12.

(140080785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Oceni Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.835.

—
EXTRAIT

Il résulte de lettres datées du 15 mai 2014 que:

- ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la Société:

* Maître Cécile Hestin, demeurant professionnellement au 22 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg,

* Maître Philippe Morales, demeurant professionnellement au 22 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg,

* Monsieur Jean-Marie Boden, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

- a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

* Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014069101/19.

(140081244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Société Immobilière Saint Ulric, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 132.535.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069189/10.

(140080620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Alpha Trains Development No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 187.050.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of May.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168301 and having a share capital of thirteen million four hundred thirty thousand euros (EUR 13,430,000) (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After having been signed *ne varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Alpha Trains Development No. 3 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty thousand euros (EUR 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. Where the Company is managed by more than two managers, the majority of the managers shall be Luxembourg residents, but otherwise at least one of the managers shall be a Luxembourg resident.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and a sole class B manager.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required by the Company's corporate interest or at the request of any one manager, at the place located in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the convening notice. Any meeting of the Board held or any management resolution taken outside of the Grand Duchy of Luxembourg shall not be valid.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and a sole class B manager, at least one (1) class A managers and the sole class B manager vote in favor of the resolutions. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other similar means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed valid and equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting to the extent that such conference by telephone, video or other means of communication is initiated from Luxembourg and that no manager is located in the United Kingdom, the Federal Republic of Germany or the Kingdom of Belgium while participating in such conference by telephone, video or other means of communication.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and the sole class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature(s) of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Written Shareholders' Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Corporate files, material contracts, and documents such as accounting records and financial documents must be issued, signed, and kept in the Grand Duchy of Luxembourg.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand euros (EUR 20,000).

The amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Jan Vanhoutte, born on 31 March 1976 in Hanau, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as A Manager of the Company; and

Shaun Mills, born on 18 June 1959 in Leigh, England, with professional address at 93, Neusser Straße, D-50670 Cologne, as B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is located at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

En l'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de mai.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 22, rue Alfred Musset, L-2175 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168301 et disposant d'un capital de treize millions quatre cent trente mille euros (EUR 13.430.000) (l'Associé Unique),

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la manière suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Alpha Trains Development No. 3 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de dette ou de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. De manière générale, la Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments relatifs à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Quand la Société est gérée par plus de deux gérants, la majorité des gérants sera résident luxembourgeois, mais dans les autres cas, au moins un gérant sera résident luxembourgeois.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un seul gérant de classe B.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

1.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

1.2. Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

1.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social de la Société ou à la demande d'un gérant à un endroit situé au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du Conseil tenue ou toute résolution prise en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable.

1.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

1.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

1.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

1.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un seul gérant de classe B, au moins un gérant de classe A et le gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

1.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue dans la mesure où ladite réunion par téléphone ou visio-conférence ou tout autre moyen de communication est initiée au Luxembourg et qu'aucun manager n'est situé au Royaume-Uni, en République Fédérale d'Allemagne ou au Royaume de Belgique durant sa participation à ladite réunion par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) gérant de classe A et du gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

1.1. Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

1.2. Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

1.3. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

1.1. Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

1.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

1.3. Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

1.4. Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

1.5. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

1.6. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

1.7. Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

1.8. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

1.9. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

1.10. Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

1.1. l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

1.2. toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

1.3. les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) Le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les documents sociaux, les contrats importants et les documents tels que les données comptables et les documents financiers sont émis, signés et conservés au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000).

Le montant de vingt mille euros (EUR 20.000) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Jan Vanhoutte, né le 31 mars 1976 à Hanau (Allemagne), dont l'adresse professionnelle se situe 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme gérant A de la Société; et

Shaun Mills, né le 18 juin 1959 à Leigh, Angleterre, dont l'adresse professionnelle se situe 93, Neusser Straße, D-50670 Cologne, comme gérant B de la Société.

2. Le siège social de la société est établi au 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: EAC/2014/6867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014070304/498.

(140082519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.249.

In the year two thousand and fourteen,
on the second day of the month of May.

Before Us, Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Sami Ben Dechiche, juriste, with professional address at 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of AltaFund Value-Add I, a Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 28 February 2011 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 448, dated 09 March 2011, page 21458, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.249, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been last amended on 31 December 2013 through a notarial deed drawn up by the same notary Jean-Joseph Wagner, and published in the Mémorial C number 834, dated 02 April 2014 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted, with effect as of 02 April 2014, by the board of managers of "AltaFund General Partner S.à r.l." (the "Board"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.150, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), a copy of which resolutions, signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at ten million, seven hundred and seventy thousand, eight hundred Euros (EUR 10,770,800.-), divided into one thousand (1,000) management shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner in the Company, fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner as class B limited shareholder and ten million, seven hundred and fifty-four thousand, eight hundred (10,754,800) class A ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Class A Ordinary Shares"), held by the class A limited shareholders, all shares being fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Articles, the authorised capital of the Company has been fixed at six hundred and thirty million Euros (EUR 630,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Class A Ordinary Shares of the relevant class with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per ordinary share, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board, through a meeting held on 02 April 2014 at 12:00 p.m., and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of four hundred twenty thousand Euros (EUR 420,000.-) through the creation of four hundred twenty thousand (420,000) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares.

IV. That the Board, through a meeting held on 02 April 2014 at 12:00 p.m., has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant drawn commitments, evidence which was obtained on 16 April 2014 and

17 April 2014, the subscription of four hundred twenty thousand (420,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with an aggregate share premium of three million seven hundred eighty thousand Euros (EUR 3,780,000.-), as follows:

- Alta Faubourg S.A.S., a company incorporated and governed by the laws of France, having its registered office at 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: seventy thousand (70,000) Class A Ordinary Shares;

- Stichting Depository APG Strategic Real Estate Pool, a foundation (stichting) incorporated and governed by the laws of the Netherlands and whose registered office is at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, in its capacity as depositary (bewaarder) of APG Strategic Real Estate Pool, a mutual fund (fonds voor gemene rekening) under the laws of the Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands: one hundred five thousand (105,000) Class A Ordinary Shares;

- Euro Pietro Private Limited, a company incorporated and governed by the laws of Singapore, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): seventy thousand (70,000) Class A Ordinary Shares;

- The Northern Trust Company, a company incorporated and governed by the laws of the State of Illinois, United States of America, and registered in Australia under the registration number ARBN 126 279 918, in its capacity as custodian for the Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, a company incorporated in Australia and registered in Australia under the registration number CAN 134 338 882: eighty-four thousand (84,000) Class A Ordinary Shares; and

- Predica, a company incorporated and governed by the laws of France with registered office at 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: ninety-one thousand (91,000) Class A Ordinary Shares.

V. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 16 April 2014 and 17 April 2014, so that the total amount of four million two hundred thousand Euros (EUR 4,200,000.-) representing the amount of the abovementioned capital increase of four hundred twenty thousand Euros (EUR 420,000.-) and an aggregate share premium in an amount of three million seven hundred eighty thousand Euros (EUR 3,780,000.-) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the abovementioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" 5. Share capital - Authorised share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Fund is set at eleven million one hundred and ninety thousand eight hundred Euros (EUR 11,190,800.-) represented by one thousand (1,000) Management Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner, fifteen thousand (15,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and eleven million one hundred seventy-four thousand eight hundred (11,174,800) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the Sponsor and the other Limited Shareholders as Class A Limited Shareholders. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand one hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le deux mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Sami Ben Dechiche, juriste, demeurant professionnellement au 10 Boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AltaFund Value-Add I», une Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 28 février 2011, suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, ayant sa résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") numéro 448 en date du 09 mars 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.249, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 31 décembre 2013 par devant le même notaire Jean-Joseph Wagner, et publiés au Mémorial C numéro 834 du 02 avril 2014 (la "Société"),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions en date du 02 avril 2014 par le conseil de gérance d'«AltaFund General Partner S.à r.l.» (le "Conseil"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.150, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l'"Associé Commandité"), une copie desdites résolutions, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement dix millions sept cent soixante-dix mille huit cents Euros (EUR 10.770.800,-), représenté par mille (1.000) actions de Commandité ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité dans la Société, quinze mille (15.000) actions ordinaires de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité en qualité d'actionnaire commanditaire de classe B et dix millions sept cent cinquante-quatre mille huit cents (10.754.800) actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par le sponsor et quatre autres Actionnaires Commanditaires de Classe A, toutes ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à six cent trente millions Euros (EUR 630.000.000,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles Actions Ordinaires de Classe A rachetables de la classe concernée d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par action ordinaire, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil, lors d'une réunion du Conseil le 02 avril 2014 à 12h00, et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de quatre cent vingt mille Euros (EUR 420.000,-) par la création de quatre cent vingt mille (420.000) Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

IV. Que le Conseil, lors d'une réunion du Conseil le 02 avril 2014 à 12h00, a accepté, sur preuves de la réception par la Société des fonds de souscription, obtenues les 16 avril 2014 et 17 avril 2014, la souscription globale de quatre cent vingt mille (420.000) Actions Ordinaires de Classe A ainsi que le paiement d'une prime d'émission globale de trois millions sept cent quatre-vingt mille Euros (EUR 3.780.000,-), comme suit:

- Alta Faubourg S.A.S., une société de droit français ("Alta Faubourg"), ayant son siège social au 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: un total global de soixante-dix mille (70.000) Actions Ordinaires de Classe A;

- Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, une fondation (stichting) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays Bas, en qualité de dépositaire (bewaarder) de APG Strategic Real Estate Pool, un fonds commun de placement (fonds voor gemene rekening) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays Bas: un total global de cent cinq mille (105.000) Actions Ordinaires de Classe A;

- Euro Pietro Private Limited, une société de droit singapourien ayant son siège social au 168, Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): un total global de soixante-dix mille (70.000) Actions Ordinaires de Classe A;

- The Northern Trust Company, une société de droit d'Illinois, Etats-Unis ayant son siège social et enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement ARBN 126 279 918, en sa capacité de dépositaire de The Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, une société de droit australien, enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement CAN 134 338 882: un total global de quatre-vingt-quatre mille (84.000) Actions Ordinaires de Classe A; et

- Predica S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: quatre-vingt-onze (91.000) Actions Ordinaires de Classe A.

V. Que toutes les Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission totale, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été les 16 avril 2014 et 17 avril 2014, de sorte que la somme de quatre millions deux cent mille Euros (EUR 4.200.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social de quatre cent vingt mille Euros (EUR 420.000,-) et une prime d'émission totale pour un montant de trois millions sept cent quatre-vingt mille Euros (EUR 3.780.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" 5. Capital social - Capital autorisé.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à onze millions cent quatre-vingt-dix mille huit cents Euros (EUR 11.190.800,-) représenté par mille (1.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune détenues par l'Associé Commandité, quinze mille (15.000,-) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune et onze millions cent soixante-quatorze mille huit cents (11.174.800) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune détenues par le Sponsor et les autres Actionnaires Commanditaires de Classe A. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. BEN DECHICHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2014. Relation: EAC/2014/6607. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014070306/180.

(140083147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Alpha Trains ENR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 187.067.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of May.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Alpha Trains Development No. 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and with a share capital of twenty thousand euros (EUR 20,000) (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After having been signed *ne varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Alpha Trains ENR S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal

activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and to manage such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.5. The Company may also:

(a) buy, sell, take on lease or hire, lease or hire out, otherwise dispose of and generally deal in, and carry on business as proprietor of, plant, machinery, equipment, components, furnishings, parts, tools, accessories, goods and materials, electronic and electrical apparatus and appliances of every kind and description, vehicles and vessels of every kind and description (including, but not limited to, railway rolling stock), on any terms whatsoever; and

(b) manufacture, install, insure, repair, maintain, replace, modify, test and carry out experiments on any plant, machinery, equipment, apparatus, appliances, vehicles and vessels belonging to the Company or any other person and enter into arrangements with companies, firms and persons for promoting, increasing and facilitating the purchase, sale, lease or hire or other disposition of and manufacture, installation, insurance, upkeep, maintenance, replacement, modification, testing of and carrying out of experiments on the same and finance, subsidise or assist in any such transactions.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. Where the Company is managed by more than two managers, the majority of the managers shall be Luxembourg residents, but otherwise at least one of the managers shall be a Luxembourg resident.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and a sole class B manager.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required by the Company's corporate interest or at the request of any one manager, at the place located in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the convening notice. Any meeting of the Board held or any management resolution taken outside of the Grand Duchy of Luxembourg shall not be valid.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and a sole class B manager, at least one (1) class A managers and the sole class B manager vote in favour of the resolutions. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other similar means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed valid and equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting to the extent that such conference by telephone, video or other means of communication is initiated from Luxembourg and that no manager is located in the United Kingdom, the Federal Republic of Germany or the Kingdom of Belgium while participating in such conference by telephone, video or other means of communication.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and the sole class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature(s) of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Written Shareholders' Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Corporate files, material contracts, and documents such as accounting records and financial documents must be issued, signed, and kept in the Grand Duchy of Luxembourg.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-)

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Jan Vanhoutte, born on 31 March 1976 in Hanau, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as A Manager of the Company; and

Shaun Mills, born on 18 June 1959 in Leigh, England, with professional address at 93, Neusser Straße, D-50670 Cologne, as B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is located at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de mai,

Par devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alpha Trains Development No 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000) (l'Associé Unique),

représenté ici par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Alpha Trains ENR S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5. La Société peut également:

(i) acquérir, vendre, prendre en location ou à bail, donner en location ou à bail, disposer autrement et de manière générale exercer le commerce en tant que propriétaire de matériels industriels, machines, équipement, composants, fournitures, pièces, outils, accessoires, marchandises et matériels, appareils électriques et électroniques et applications de toutes sorte et description, véhicules et vaisseaux de toute sorte et description (y compris mais non limité au le matériel roulant ferroviaire), quelles qu'en soient les conditions; et

(ii) fabriquer, installer, assurer, réparer, entretenir, remplacer, modifier, tester, et faire des expériences sur tout matériels industriels, machine, équipement, appareil, applications, véhicules et vaisseaux appartenant à la Société ou à toute autre personne et conclure des arrangements avec des sociétés, entreprises et personnes pour promouvoir, augmenter et faciliter l'acquisition, la vente, la location ou la location à bail, ou toute autre disposition, et fabriquer, installer, assurer, améliorer, entretenir, remplacer, modifier, tester et faire des expériences sur ceux-ci et financer, subventionner ou prêter assistante dans toute transaction de cette nature.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Lorsque la Société est gérée par plus de deux gérants, la majorité des gérants sera résident luxembourgeois mais dans les autres cas, au moins un gérant sera résident luxembourgeois.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un seul gérant de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige ou à la demande d'un gérant au lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Une réunion du Conseil tenue ou toute décision prise en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un seul gérant de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et l'unique gérant de classe B votent en faveur de la résolutions. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue dans la mesure où cette conférence téléphonique ou visioconférence ou autre moyen de communication est initiée depuis Luxembourg et qu'aucun gérant ne se trouve au Royaume-Uni, en République Fédérale d'Allemagne ou au Royaume de Belgique quand il participe à cette conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et du gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Au cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) Le Conseil doit établir des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;
- (iii) Le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les documents sociaux, les contrats importants et les documents tels que les données comptables et les documents financiers sont émis, signés et conservés au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Jan Vanhoutte, né le 31 mars 1976 à Hanau, Allemagne, dont l'adresse professionnelle se situe 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme Gérant A de la Société; et

Shaun Mills, né le 18 juin 1959 à Leigh, Angleterre, dont l'adresse professionnelle se situe 93, Neusser Straße, D-50670 Cologne, comme Gérant B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: EAC/2014/6868. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014070305/523.

(140082788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Finagold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 121.281.

L'an deux mille quatorze, le sept mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINAGOLD S.A.», ayant son siège social à Dudelange, constituée suivant acte notarié, en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2343 du 15 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié le 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro715 du 17 mars 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Françoise MAZE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société FINAGOLD S.A.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jean-Pierre PALHES, demeurant à L-1820 Luxembourg, 19, rue Antoine Jans.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MAZE, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2014. Relation: LAC/2014/22376. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070631/55.

(140082745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

HLK Construct SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 36.

R.C.S. Luxembourg B 187.061.

— STATUTS

L'an deux mil quatorze, le huit mai

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz,

A comparu:

- Monsieur Adem Yavuz OKSUZ, né le 1 juin 1978 à Liège (B), demeurant à L-9631 Allerborn, Maison 36

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «HLK CONSTRUCT SA»

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wincrange.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet la construction générale et la promotion immobilière, ainsi que l'achat et la vente de véhicules d'occasion.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310.- Euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre

compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2014.

Souscription et libération

Le comparant préqualifié a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Adem YAVUZ OKSUZ, prénommé,	100 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7750,00.-EUROS) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

91527

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Adem Yavuz OKSUZ, né le 1 juin 1978 à Liège (B), demeurant à L-9631 Allerborn, Maison 36
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Mohamed Hedi KARAA, né le 21 février 1964 à Sfax (Tunisie), demeurant à B-4432 XHENDREMAEL, 47, rue du Bourdon
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2019.
- 5) Le siège social est établi à L-9631 Allerborn, Maison 36
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1050.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: OKSUZ, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 12 mai 2014. Relation: WIL/2014/337. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070688/189.

(140082725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Fintech Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.569.

—
In the year two thousand and fourteen, the thirtieth day of April,
before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Fintech Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 April 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation.

THERE APPEARED:

Mr. David Manuel Martinez, investment manager, born on May 8, 1957 in Monterrey, Nuevo León, Mexico, with professional address at 26 St. James's Street, London SW 1A 1 HA, United Kingdom, (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, lawyer, whose professional address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely:

(i) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class A Shares and, individually, the Class A Share);

(ii) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class B Shares and, individually, the Class B Share);

(iii) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class C Shares and, individually, the Class C Share);

(iv) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class D Shares and, individually, the Class D Share);

(v) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class E Shares and, individually, the Class E Share);

(vi) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class F Shares and, individually, the Class F Share);

(vii) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class G Shares and, individually, the Class G Share);

(viii) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class H Shares and, individually, the Class H Share);

(ix) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class I Shares and, individually, the Class I Share); and

(x) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class J Shares and, individually, the Class J Share).

2. Reclassification of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares with a nominal value one Euro (EUR 1) each in the share capital of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twenty five thousand Euro (EUR 25,000), by way of the issuance of (i) three thousand five hundred (3,500) Class A Shares; (ii) one thousand (1,000) Class B Shares; (iii) one thousand (1,000) Class C Shares; (iv) one thousand (1,000) Class D Shares; (v) one thousand (1,000) Class E Shares; (vi) one thousand (1,000) Class F Shares; (vii) one thousand (1,000) Class G Shares; (viii) one thousand (1,000) Class H Shares; (ix) one thousand (1,000) Class I Shares; and (x) one thousand (1,000) Class J Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above by way of a contribution in cash.

5. Subsequent amendment to article 6. of the Articles in order to *inter alia* reflect the changes adopted under items 1. to 3. above.

6. Amendment to article 19 of the Articles.

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed, on behalf of the Company, to the registration of (i) the creation of the new classes of shares; (ii) the reclassification of the existing shares and (iii) the issuance and subscription to the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely:

(i) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class A Shares and, individually, a Class A Share);

(ii) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class B Shares and, individually, a Class B Share);

(iii) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class C Shares and, individually, a Class C Share);

(iv) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class D Shares and, individually, a Class D Share);

(v) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class E Shares and, individually, a Class E Share);

(vi) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class F Shares and, individually, a Class F Share);

(vii) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class G Shares and, individually, a Class G Share);

(viii) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class H Shares and, individually, a Class H Share);

(ix) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class I Shares and, individually, a Class I Share); and

(x) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class J Shares and, individually, a Class J Share).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares with a nominal value one Euro (EUR 1) each in the share capital of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twenty five thousand Euro (EUR 25,000), by way of the issuance of (i) three thousand five hundred (3,500) Class A Shares; (ii) one thousand (1,000) Class B Shares; (iii) one thousand (1,000) Class C Shares; (iv) 5 one thousand (1,000) Class D Shares; (v) one thousand (1,000) Class E Shares; (vi) one thousand (1,000) Class F Shares; (vii) one thousand (1,000) Class G Shares; (viii) one thousand (1,000) Class H Shares; (ix) one thousand (1,000) Class I Shares; and (x) one thousand (1,000) Class J Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription - payment

Mr. David Manuel Martinez, represented as stated above, declares to subscribe to (i) three thousand five hundred (3,500) Class A Shares; (ii) one thousand (1,000) Class B Shares; (iii) one thousand (1,000) Class C Shares; (iv) one thousand (1,000) Class D Shares; (v) one thousand (1,000) Class E Shares; (vi) one thousand (1,000) Class F Shares; (vii) one thousand (1,000) Class G Shares; (viii) one thousand (1,000) Class H Shares; (ix) one thousand (1,000) Class I Shares; and (x) one thousand (1,000) Class J Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to inter alia reflect the changes adopted under the above resolutions, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 6.

6.1. The share capital is set at twenty five thousand Euro (EUR 25,000), represented by twenty five thousand (25,000) shares in registered form having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, fully paid-up, and divided into:

(i) sixteen thousand (16,000) Class A Shares (collectively the Class A Shares and, individually, a Class A Share);

(ii) one thousand (1,000) Class B Shares (collectively the Class B Shares and, individually, a Class B Share);

(iii) one thousand (1,000) Class C Shares (collectively the Class C Shares and, individually, a Class C Share);

(iv) one thousand (1,000) Class D Shares (collectively the Class D Shares and, individually, a Class D Share);

(v) one thousand (1,000) Class E Shares (collectively the Class E Shares and, individually, a Class E Share);

(vi) one thousand (1,000) Class F Shares (collectively the Class F Shares and, individually, a Class F Share);

(vii) one thousand (1,000) Class G Shares (collectively the Class G Shares and, individually, a Class G Share);

(viii) one thousand (1,000) Class H Shares (collectively the Class H Shares and, individually, a Class H Share);

(ix) one thousand (1,000) Class I Share (collectively the Class I Shares and, individually, a Class I Share)s; and

(x) one thousand (1,000) Class J Shares (collectively the Class J Shares and, individually, a Class J Share).

6.2. The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association and in accordance with the provisions of this article 6.

6.3. In the event of a reduction of share capital of the Company, the shares may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole or in part, as may be determined from time-to-time by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders. The repurchase and cancellation of a whole Class of Shares shall be made in the following order: (i) the Class J Shares, (ii) the Class I Shares, (iii) the Class H Shares, (iv) the Class G Shares, (v) the Class F Shares, (vi) the Class E Shares, (vii) the Class D Shares and (viii) the Class C Shares, (ix) the Class B Shares and (x) the Class A Shares.

6.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided above), each such redeemed class of shares entitles the holder or holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the total cancellation amount as determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholder(s) with respect to the class of shares to be redeemed.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 19 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 19.

19.1 Five per cent (5%) of the Company’s annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

19.2 The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

19.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company’s creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

19.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

(a) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;

(b) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;

(c) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;

(d) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;

(e) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;

(f) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;

(g) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;

(h) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;

(i) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares; and

(j) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to the remainder of such dividend distribution.

19.5 If a whole class of shares outstanding has been cancelled (in accordance with article 6.2) pursuant to a reimbursement, redemption or otherwise, the remainder of a dividend distribution shall be allocated to the last class of share outstanding in reverse alphabetical order (for instance Class I Shares after the cancellation of the Class J Shares).”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed, on behalf of the Company, to the registration of (i) the creation of the new classes of shares; (ii) the reclassification of the existing shares and (iii) the issuance and subscription to the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour d'avril,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Fintech Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société), constituée suivant un acte du notaire instrumentant, le 9 avril 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU:

Mr. David Manuel Martinez, investment manager, né le 8 mai 1957 à Monterrey, Nuevo León, Mexique, avec adresse professionnelle au 26 St. James's Street, Londres SW 1A 1 HA, Royaume-Uni, (l'Associé Unique),

ici représenté ici par M. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de classes de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir:

(i) des parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, la Part Sociale de Classe A);

(ii) des parts sociales de classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, la Part Sociale de Classe B);

(iii) des parts sociales de classe C d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, la Part Sociale de Classe C);

(iv) des parts sociales de classe D d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, la Part Sociale de Classe D);

(v) des parts sociales de classe E d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, la Part Sociale de Classe E);

(vi) des parts sociales de classe F d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, la Part Sociale de Classe F);

(vii) des parts sociales de classe G d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, la Part Sociale de Classe G);

(viii) des parts sociales de classe H d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, la Part Sociale de Classe H);

(ix) des parts sociales de classe I d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, la Part Sociale de Classe I); et

(x) des parts sociales de classe J d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe J et, individuellement, la Part Sociale de Classe J).

2. Reclassification des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune du capital social de la Société en douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Classe A.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000), par le biais de l'émission de (i) trois mille cinq cent (3.500) Parts Sociales de Classe A; (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe B; (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe C; (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Classe D; (v) mille (1.000) Parts Sociales de Classe E; (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Classe F; (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe G; (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe H; (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Classe I; et (x) mille (1.000) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

4. Souscription au et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 3. ci-dessus par un apport en numéraire.

5. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin d'y refléter entre autres, les changements adoptés aux points 1. à 3. ci-dessus.

6. Modification de l'article 19 des Statuts.

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, avec pleins pouvoirs de substitution, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription (i) de la création de nouvelles classes de parts sociales; (ii) la reclassification des parts sociales existantes et (iii) de l'émission des et de la souscription aux nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités connexes (y compris, pour éviter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

8. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des classes de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir:

(i) des parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, la Part Sociale de Classe A);

(ii) des parts sociales de classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, la Part Sociale de Classe B);

(iii) des parts sociales de classe C d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, la Part Sociale de Classe C);

(iv) des parts sociales de classe D d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, la Part Sociale de Classe D);

(v) des parts sociales de classe E d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, la Part Sociale de Classe E);

(vi) des parts sociales de classe F d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, la Part Sociale de Classe F);

(vii) des parts sociales de classe G d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, la Part Sociale de Classe G);

(viii) des parts sociales de classe H d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, la Part Sociale de Classe H);

(ix) des parts sociales de classe I d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, la Part Sociale de Classe I); et

(x) des parts sociales de classe J d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe J et, individuellement, la Part Sociale de Classe J).

Second résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune du capital social de la Société en douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Classe A.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000), par le biais de l'émission de (i) trois mille cinq cent (3.500) Parts Sociales de Classe A; (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe B; (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe C; (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Classe D; (v) mille (1.000) Parts Sociales de Classe E; (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Classe F; (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe G; (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe H; (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Classe I; et (x) mille (1.000) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

Mr. David Manuel Martinez, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) trois mille cinq cent (3.500) Parts Sociales de Classe A; (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe B; (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe C; (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Classe D; (v) mille (1.000) Parts Sociales de Classe E; (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Classe F; (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe G; (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe H; (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Classe I; et (x) mille (1.000) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500), à affecter au compte de capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter entre autres les modifications adoptées sous les résolutions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 6.

6.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées et divisées en:

(i) seize mille (16.000) Parts Sociales de Classe A (collectivement les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A);

(ii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe B (collectivement les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B);

(iii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe C (collectivement les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C);

(iv) mille (1.000) Parts Sociales de Classe D (collectivement les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D);

(v) mille (1.000) Parts Sociales de Classe E (collectivement les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E);

(vi) mille (1.000) Parts Sociales de Classe F (collectivement les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe F);

(vii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe G (collectivement les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G);

(viii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe H (collectivement les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H);

(ix) mille (1.000) Parts Sociales de Classe I (collectivement les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I); et

(x) mille (1.000) Parts Sociales de Classe J (collectivement les Parts Sociales de Classe J et, individuellement, une Part Sociale de Classe J).

6.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et conformément aux dispositions du présent article 6.

6.3. Dans le cadre d'une diminution de capital social de la Société, les parts sociales peuvent être réduites par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, en totalité ou en partie, telle que déterminée de temps à autre par le conseil de gérance et approuvée par l'assemblée générale des associés. Le rachat et l'annulation d'une classe entière de parts sociales s'effectuera dans l'ordre suivant: (i) les Parts Sociales de Classe J, (ii) les Parts Sociales de Classe I, (iii) les Parts Sociales de Classe H, (iv) les Parts Sociales de Classe G, (v) les Parts Sociales de Classe F, (vi) les Parts Sociales de Classe E, (vii) les Parts Sociales de Classe D, (viii) les Parts Sociales de Classe C, (ix) les Parts Sociales de Classe B et (x) les Parts Sociales de Classe A.

6.4. Dans le cadre d'une diminution de capital par le rachat et l'annulation d'une classe entière de parts sociales (dans l'ordre mentionné ci-dessus), chaque classe rachetée donne droit au détenteur ou aux détenteurs de celle-ci (au prorata

de leur détention de ladite classe de parts sociales) à une même part du montant total d'annulation déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés en lien avec la classe de parts sociale devant être rachetée.”

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 19 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 19.

19.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

19.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

19.2 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

19.4 En cas de déclaration de dividende, ce dividende sera affecté et payé de la façon suivante:

(a) le ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe A ont droit à un dividende égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;

(b) le ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe B ont droit à un dividende égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;

(c) le ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe C ont droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;

(d) le ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe D ont droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;

(e) le ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe E ont droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;

(f) le ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe F ont droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;

(g) le ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe G ont droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;

(h) le ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe H ont droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;

(i) le ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe I ont droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I; et

(j) le ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe J ont droit à un dividende égal au solde d'une telle distribution de dividendes.

19.5 Si une classe entière de parts sociales en circulation a été annulée (conformément à l'article 6.2) suite à un remboursement, un rachat ou autre, le solde de la distribution de dividendes est affecté à la dernière classe de parts sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple les Parts Sociales de Classe I après les Parts Sociales de Classe J.”

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, avec pleins pouvoirs de substitution, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription (i) de la création de nouvelles classes de parts sociales; (ii) la reclassification des parts sociales existantes et (iii) de l'émission des et de la souscription aux nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités connexes (y

compris, pour éviter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J.-B. BEAUVOIR-PLANSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2014. Relation: LAC/2014/21552. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070613/421.

(140082650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Fondation Josy Barthel, Fondation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 70.

Situation de fortune

	31.12.2013 (EUR)	31.12.2012 (EUR)
ACTIF		
Compte épargne à vue	98.891,89	98.444,08
Compte courant	4.632,87	632,87
Excédent des Dépenses de l'exercice		
TOTAL	103.524,76	99.076,95
PASSIF		
Fond social	99.076,95	98.133,08
Résultat de l'exercice	4.447,81	943,87
TOTAL	103.524,76	99.076,95

Compte des recettes et des dépenses

		31.12.2013 (EUR)	31.12.2012 (EUR)
RECETTES			
Dons	Annexe (1)	4.070,23	241,55
Intérêts créditeurs compte épargne à vue	(2)	377,58	702,32
Intérêts créditeurs compte courant	(3)	0,00	0,00
TOTAL		4.447,81	943,87
DÉPENSES			
Bourses	(4)	0,00	0,00
Frais Administration de l'Enregistrement		0,00	0,00
Frais de compte		0,00	0,00
TOTAL		4.447,81	943,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		4.447,81	943,87

Paul MARCY / Norbert HAUPERT

Le Trésorier / Le Président

Annexes à la situation de fortune 2013

Annexe 1: DONS	
TOTAL:	4.070,23
Annexe 2: INTÉRÊTS sur épargne à vue	
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
TOTAL:	377,58
Annexe 3: INTÉRÊTS sur compte courant	
Décembre	
TOTAL:	0,00
Annexe 4: BOURSES	
	0,00
TOTAL:	4.447,81

Budget 2014

RECETTES	
Dons	0,00
Intérêts créditeurs compte épargne à vue	500,00
Intérêts créditeurs compte courant	0,00
TOTAL	500,00
DÉPENSES	
Bourses	5.000,00
Frais Administration de l'Enregistrement	40,70
Frais de compte	7,5
Divers	5.200,00
TOTAL	10.248,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 9.748,20 €

Paul Marcy
Le Trésorier

Référence de publication: 2014070620/72.

(140082204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Thermic Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.865.

EXTRAIT

Par courrier du 30 avril 2014, M. Guy Maréchal demeurant au 156, rue Gilbert Lahillade à F-40990 Saint-Paul-les-Dax (France), a informé le conseil d'administration de la société Thermic Development S.A., ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 52 865 (ci-après la «Société»), de sa démission avec effet immédiat, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069249/14.

(140080783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.